

Décentralisation des fonds d'adaptation au climat au Sénégal

La mise en place de fonds climat décentralisés jette les bases pour une plus grande autonomie des collectivités locales dans la définition d'investissements pour faire face au changement climatique.

Le Sénégal, pays sévèrement affecté par le changement et la variabilité climatique, a fait, en 2015, un pas important dans le financement de la lutte contre le changement climatique en mettant en place le Fonds National Climatique (FNC). Administré par le Centre de Suivi Ecologique (CSE), ce fonds constitue un dispositif qui permettra de saisir des opportunités de partenariats et de financements internationaux offertes par le Fonds vert pour le climat (FVC). Le FNC mobilisera et gèrera 60 millions dollars US par an pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et assurer le développement durable.

Cependant, malgré les avancées notables du processus de décentralisation en cours, la mobilisation des fonds passe par l'intervention des autorités nationales ou par les organisations non-gouvernementales (ONG), accordant aux gouvernements locaux et aux communautés un contrôle très limité dans la prise de décisions et la gestion de ces fonds, si bien que leurs préoccupations ne sont pas bien prises en compte.

Dans le cadre du projet Décentralisation des Fonds Climat (DFC), les quatre départements de la région de Kaffrine – Kougheul, Kaffrine, Malem Hodar et Birkelane – expérimentent une approche pilote leur permettant (i) d'accéder aux fonds climat afin de financer l'adaptation locale et (ii) d'intégrer la résilience climatique au sein de leurs systèmes de planification et budgétisation.

Décentralisation et prise en compte du genre au Sénégal

La décentralisation au Sénégal est entrée dans une phase décisive en 1996 avec le transfert par l'État de neuf domaines de compétences aux collectivités locales. Elles ont acquis une autonomie de gestion et les membres qui les composent sont élus au suffrage universel. En 2013, l'État du Sénégal a engagé une réforme nationale dont l'objectif est de « construire des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable » et de promouvoir la démocratie participative mais aussi la bonne gouvernance locale.

Il faut ajouter que le Sénégal, depuis la promulgation de la loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 sur la parité, garantit l'égalité absolue du nombre de représentants entre femmes et hommes dans toutes les institutions totalement ou partiellement électives. Ce qui offre d'énormes perspectives pour une prise en compte effective



Termes clés

Financement climatique (fonds climat) : financement national et international, public et privé, qui est conçu pour lutter contre les effets du changement climatique, y compris par l'adaptation et l'atténuation. Par exemple, le Fonds vert pour le climat (FVC).

Fonds d'adaptation au climat (FAC) : le terme utilisé par plusieurs projets pilotes en Afrique de l'Est et de l'Ouest pour désigner des fonds décentralisés pour l'adaptation au changement climatique.

Fonds vert pour le climat : Le Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund – GCF – en anglais) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques prévoit un fonds annuel de \$100 milliards d'ici 2020, équitablement réparti entre l'atténuation et l'adaptation.

Résilience : La capacité des populations locales à réagir et s'adapter aux changements climatiques.

Statistiques essentielles

- 84,2 % de la population de la région de Kaffrine est rurale et 63,8 % des ménages de la région vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- 30 % : la baisse estimée de la production agricole dans la région de Kaffrine à l'horizon 2025 du fait du changement climatique.
- Trois fonds d'adaptation climat de 445 millions CFA chacun (500 000 GBP) pour les départements de Kaffrine sous le projet pilote.

du point de vue des femmes, fortement vulnérables au changement climatique, en milieu rural surtout, à cause de leur faible accès aux ressources naturelles.

L'intégration du changement climatique dans la planification locale

Depuis la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC) en 1994 et le protocole de Kyoto en 2001, le Sénégal s'est engagé à intégrer la dimension changement climatique dans sa politique de développement économique et social. Cela s'est notamment traduit au niveau national par l'élaboration de plusieurs documents stratégiques (Plan national d'adaptation) et politiques (Politique forestière du Sénégal 2005-2025) et la mise en place de cadres institutionnels de références comme la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), le Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) et le Comité régional sur les changements climatiques (COMRECC) au niveau des régions.

Des efforts ont également été faits au niveau législatif pour accorder plus de responsabilité aux collectivités locales avec notamment le transfert des compétences en matière de planification et de gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

Des fonds d'adaptation au climat au niveau local

Le projet DFC met à la disposition des collectivités territoriales et des organisations communautaires de base des quatre départements de la région de Kaffrine des fonds permettant de financer des investissements identifiés et priorités par les communautés et susceptibles de renforcer leur résilience au changement climatique. La participation des femmes et des jeunes dans la planification et la prise de décisions est un élément fondamental de l'élaboration des dispositifs du fonds.

Le projet DFC s'inscrit dans les procédures et les règles de la comptabilité publique. Ainsi, une convention de partenariat a été signée entre le projet et le Programme National de Développement Local (PNDL), afin de s'appuyer sur son dispositif de financement pour les collectivités locales. A travers le Fonds de Développement Local, le PNDL a expérimenté un système rapide de financement de projets communautaires via l'ouverture de comptes spéciaux au Trésor public. C'est par cette voie que les fonds d'adaptation au climat seront transférés de manière périodique.

Ce mécanisme à l'avantage de responsabiliser les élus locaux, mais il garantit en plus le respect des principes de la transparence et de la bonne gouvernance.

Prochains pas

Après un lancement d'appels à proposition de projets au niveau communautaire, un processus de sélection par des Comités départementaux d'adaptation sera organisé. Ensuite, un lancement officiel des fonds pilotes sera effectué et le projet DFC assurera l'accompagnement et l'encadrement des collectivités locales et des Organisations Communautaires de Base (OCB) bénéficiaires dans toutes les étapes de la mise en œuvre de leurs projets destinés à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables.



Le projet

Décentralisation des Fonds Climat (DFC) est un projet de recherche-action et de plaidoyer qui appuie les populations locales au Mali et au Sénégal afin qu'elles deviennent plus résilientes au changement climatique grâce à des fonds d'adaptation localement contrôlés. Le projet fait partie du programme BRACED, financé par le gouvernement du Royaume-Uni, et est mis en œuvre par la Near East Foundation (NEF), Innovation Environnement Développement en Afrique (IED Afrique), et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED).

Photos: Sénégal, IED Afrique

Novembre 2015

Fiche
d'information



Near East Foundation,
230 Euclid Avenue, Syracuse,
New York 13210 USA

+1 315-428-8670

info@neareast.org

www.neareast.org

Télécharger: www.neareast.org/download/materials_center/Decentralisation-Senegal-FR.pdf



Ce matériel a été financé par UK aid, organisme du gouvernement du Royaume-Uni ; les points de vue qui y sont exprimés ne correspondent pas forcément aux politiques officielles du gouvernement du Royaume-Uni.